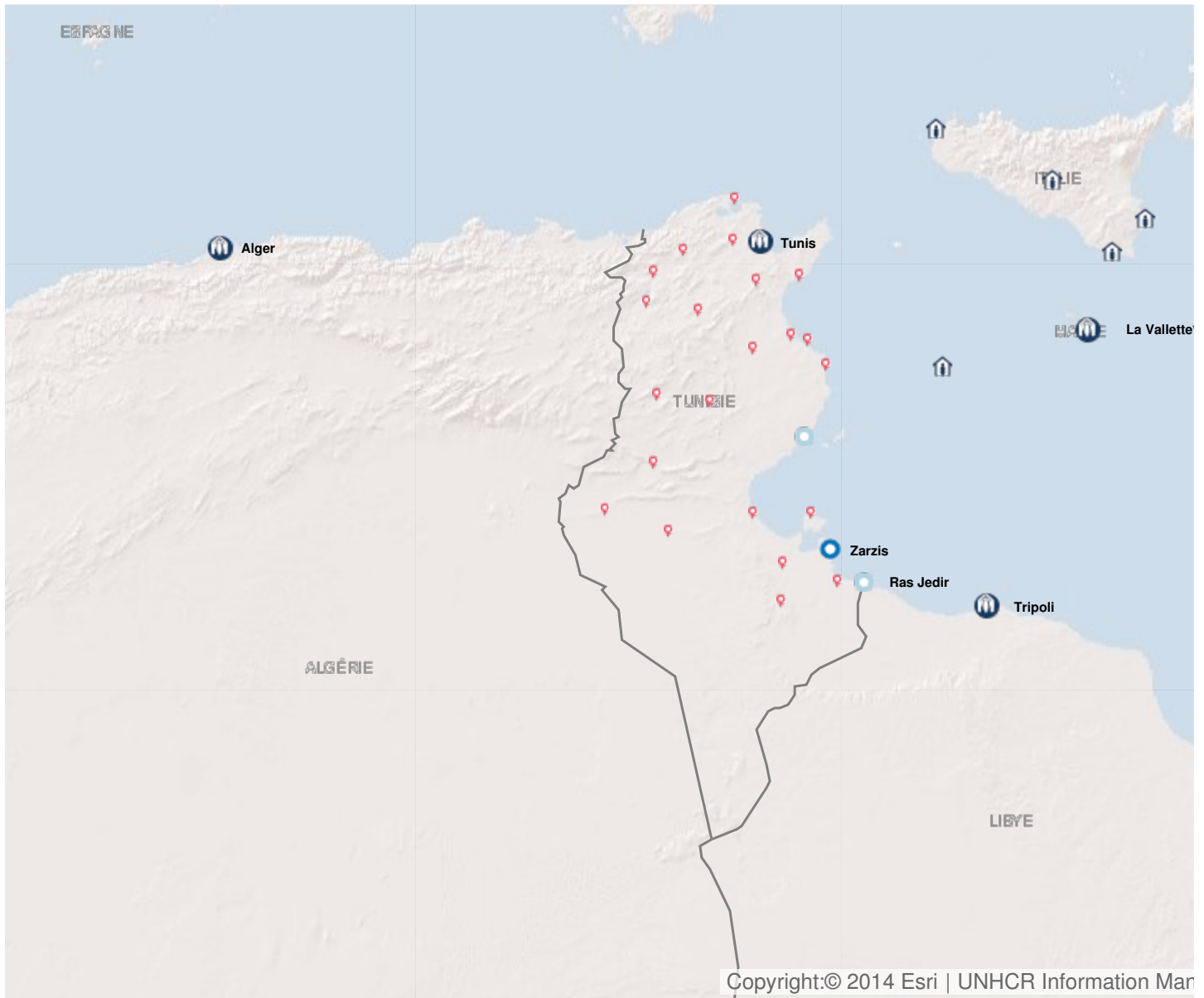


## Opération: Tunisie



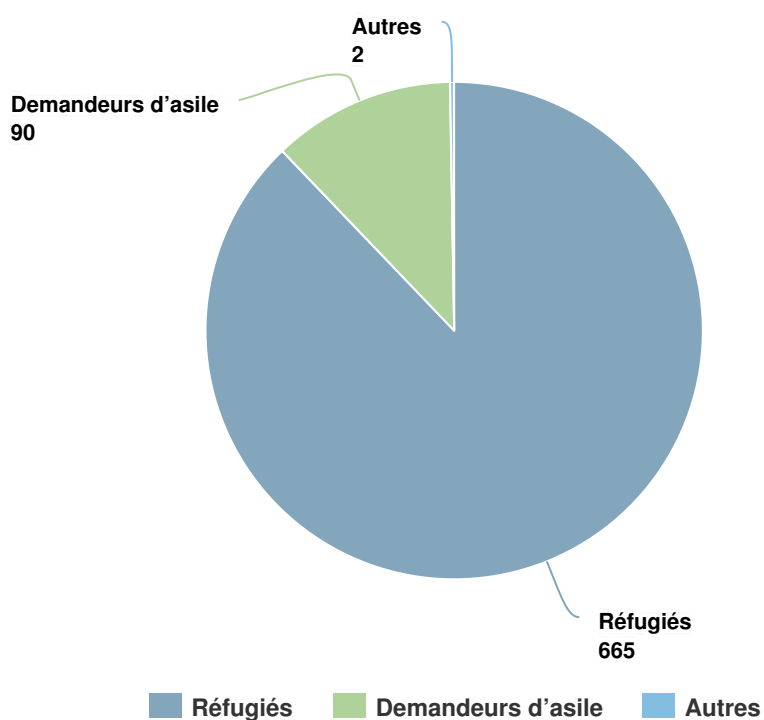
## Personnes relevant de la compétence du HCR

- **33%** EN **2015**

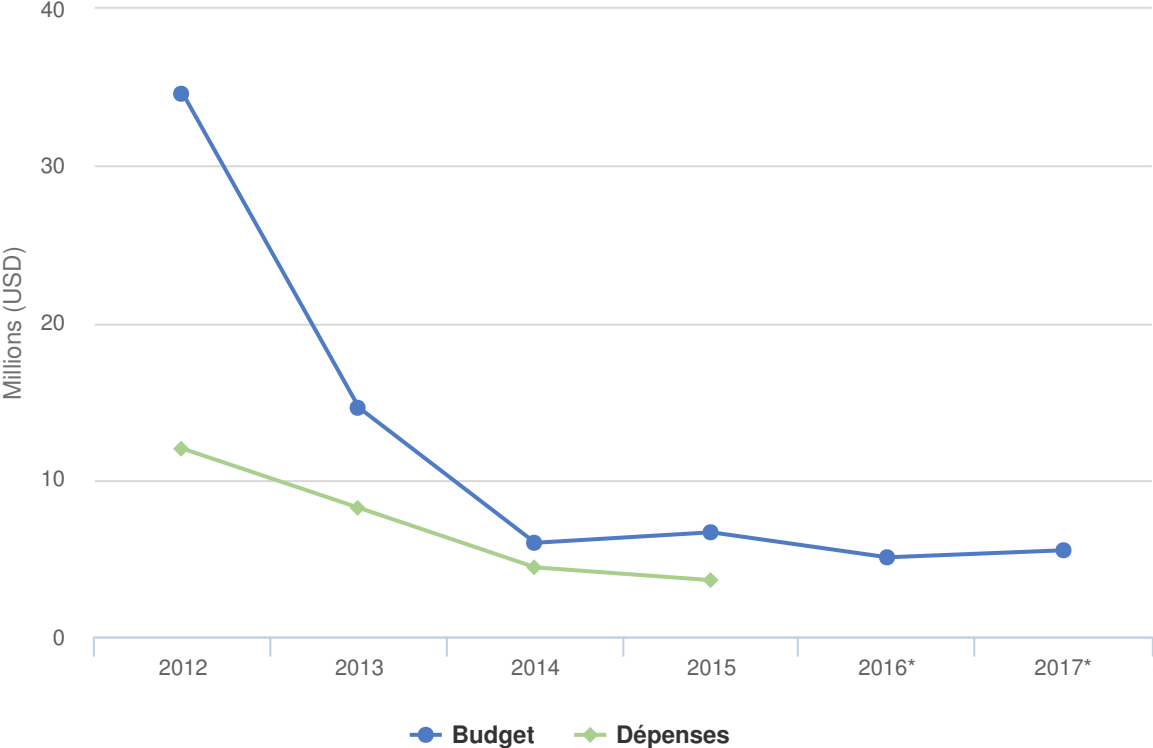
**2015** 757

**2014** 1,135

**2013** 1,097



# Budgets et Dépenses - Tunisie



## Chiffres clés pour 2017

- 100% des demandeurs d'asile auront accès aux procédures de détermination du statut de réfugié
- 100% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire seront scolarisés dans l'enseignement primaire
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux services nationaux de soins de santé primaires
- 90 ménages réfugiés recevront des allocations en espèces
- 40 personnes obtiendront un accès formel aux possibilités d'emploi

## Environnement de travail

L'environnement de protection et d'opération en Tunisie demeure favorable, en dépit des circonstances politiques, socio-économiques et sécuritaires difficiles qui règnent dans le pays et la région.

En l'absence de loi nationale sur l'asile, les procédures d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié sont menées par le HCR et ses partenaires, notamment pour les personnes sauvées en mer. Près d'un millier de réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés auprès du HCR en Tunisie. L'Organisation applique plusieurs programmes de renforcement des capacités, qui visent essentiellement les autorités, la société civile et les médias.

Le HCR continue de travailler avec les autorités sur un projet de loi nationale qui devrait renforcer la protection des réfugiés et demandeurs d'asile après son adoption. Actuellement, les réfugiés ont accès aux services essentiels tels que la santé et l'enseignement primaire en Tunisie, le HCR prenant en charge les coûts pour les personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence.

## Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR portera principalement sur les activités suivantes :

- mettre en place un système national de protection globale, notamment l'adoption et la mise en œuvre de la loi nationale sur l'asile ;
- se charger de la détermination du statut de réfugié ;
- prodiguer une assistance dans le domaine de l'accès à l'éducation et la santé, l'aide en espèces et les articles non alimentaires, ainsi que l'accès aux possibilités socio-économiques ;
- trouver des solutions durables pour les réfugiés.

En cas de déficit de financement, l'opération ne sera pas en mesure de soutenir les personnes avec des besoins spéciaux, par exemple sanitaires et psychosociaux, par des interventions en espèces. Ce manque de fonds compromettra aussi les possibilités d'activités de subsistance et, par conséquent, limitera l'intégration et l'auto-suffisance des réfugiés en Tunisie.

---